PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **4 mai 2020** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Daniel La Boissière
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire est encore actif;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence et vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Douglas E. Mccaffery appuyé par Daniel La Boissière ;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence et vidéoconférence.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Séance ordinaire du 6 avril 2020
4 - RAPPORT DES ÉLUS
5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  6.2 - Acceptation des dépenses
7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
  7.2 - Demande de prix pour les travaux d'excavation et de transport pour l'année 2020.
  7.3 - Offre de services EcceTerra arpenteurs-géomètres
  7.4 - Contrat de pelouse et arrosage des fleurs 2020
8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME
10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
11 - LÉGISLATION
11.1 - Adoption règlement no : 2019-04 - Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Municipalité de Milan
11.2 - Avis de motion et projet de règlement - Règlement numéro 2020-02 établissant les remboursements des frais de repas et déplacements pour les élus et les employés municipaux
11.3 - Avis de motion et projet de règlement - Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils no : 2020-01
12 - VARIA
12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
13 - CORRESPONDANCE
14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 avril 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois d'avril 2020.

Construction : 1
Rénovation : 2
Captage d'eau : aucun
Installation septique : aucun
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : aucun
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2613 au chèque no. 2637 pour un montant total de 19 032.27$
Salaires: chèque no. 2605 au chèque no. 2619 pour un montant total de 8 163.37$
Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 319.94$
Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 3 452.71$

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois d'avril 2020.

2020-05 5991

7.2 - Demande de prix pour les travaux d'excavation et de transport pour l'année 2020.

La Municipalité de Milan a reçu 6 prix pour les travaux d'excavation et de transport pour l'année 2020.

Les prix ont été déposés au membre du conseil municipal.

1- Excavation MRO Inc.

2- Excavation Clément Duquette Inc.

3- Excavation Ménard Inc.

4- Excavation B.P. Boulet Inc.

5- Excavation P. Boucher Inc.

6- Excavation Paré Inc.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de prendre les services d'Excavation MRO Inc. pour ses travaux d'excavation et de transport pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-05 5992 **7.3 - Offre de services EcceTerra arpenteurs-géomètres**

Offre de services EcceTerra arpenteurs-géomètres

La Municipalité a besoin de faire la pose de piquets d'un seul côté sur certains segments de chemin aux 10 mètres environ pour le chemin Saint-Léon (1 Km) et le chemin Gisla (2 x 500 Mètres), afin d'y faire des travaux pour leur amélioration, car l'emprise des chemins n'est pas précise.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre de service au montant de 3 600,00$.

ADOPTÉE

2020-05 5993 **7.4 - Contrat de pelouse et arrosage des fleurs 2020**

La Municipalité de Milan accepte que le contrat de pelouse 2020 soit donné à Monsieur Denis Leblanc au montant forfaitaire de 3 500,00$ pour la période du 25 mai au 26 septembre 2020. Les endroits déterminés seront inscrits sur le contrat et les équipements, tels que le tracteur à pelouse, tondeuse, fouet et essence seront fournis par la municipalité. M. Leblanc possède une remorque pour le déplacement de l'équipement d'un site à l'autre.

La Municipalité de Milan accepte que le contrat d'arrosage des fleurs 2020 soit donné à Monsieur André Paré au montant forfaitaire de 800,00$ pour la période de la mi-juin à la mi-septembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les contrats de pelouse et de l'arrosage des fleurs pour l'année 2020.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

11 - LÉGISLATION

2020-05 5994 **11.1 - Adoption règlement no : 2019-04 - Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Municipalité de Milan**

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à la majorité des membres du conseil d'adopté le règlement no : 2019-04 intitulé RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE MILAN, tel qu'il apparaît au livre des règlements de la Municipalité de Milan.

ADOPTÉ

2020-05 5995 **11.2 - Avis de motion et projet de règlement - Règlement numéro 2020-02 établissant les remboursements des frais de repas et déplacements pour les élus et les employés municipaux**

Un avis de motion est donné par Daniel La Boissière, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du règlement no: 2020-02 RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02 ÉTABLISSANT LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS ET DÉPLACEMENTS POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

ADOPTÉE

2020-05 5996 **11.3 - Avis de motion et projet de règlement - Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils no : 2020-01**

Reporté à la séance du mois de juin 2020.

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

Discussion règlement sur les chiens.

12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 1er juin 2020 à 19h30.

13 - CORRESPONDANCE

Correspondance reçue de M. Richard Boisclair.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

_____ _____

Jacques Bergeron, maire Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

_____

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal.*

_____

Jacques Bergeron, maire